

Soutien au journaliste Mumia ABU-JAMAL - Voeu présenté par Mme BULTOT, Adjointe

Mme BULTOT : Il y a 140 ans, notre concitoyen Victor HUGO demandait la grâce de John BROWN, condamné à mort.

Mumia ABU-JAMAL, journaliste noir américain, a été condamné à mort pour le meurtre d'un policier blanc.

Le Conseil Municipal de Besançon (Doubs - France) demande la révision de son procès et la vie sauve pour Mumia ABU- JAMAL.

«Monsieur le Maire, mes chers collègues, plusieurs centaines de citoyens bisontins aux côtés du MRAP, de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, de la ligue des droits de l'homme, des membres de la LICRA, des syndicalistes d'horizons divers, des responsables politiques, de nombreux élus ont uni leur énergie pour demander la révision du procès de Mumia ABU-JAMAL. Cette campagne continue en Franche-Comté. Si Besançon est en pointe dans ce combat pour sauver une vie humaine et contre la peine de mort, un peu partout en France et dans le monde, l'exigence de la révision du procès est reprise avec force. Le Président de la République, le Premier Ministre, la Présidente du Parlement Européen sont intervenus dans le même sens que nous. En votant le voeu qui vous est proposé, le Conseil Municipal de Besançon contribuera, en servant d'exemple à convaincre de nombreuses autres collectivités à faire de même.

Bien que vous soyez certainement nombreux maintenant à connaître Mumia, je vais cependant brièvement vous rappeler son histoire. Accusé du meurtre d'un policier blanc lors d'un traquenard en décembre 1981, Mumia a été condamné à mort en juillet 1982 à l'issue d'un procès truqué : intimidation policière contre les témoins, avocat commis d'office incapable d'assurer son travail, interdiction pour Mumia d'assurer sa propre défense, sélection du jury selon des critères racistes, procureur et juge appartenant, comme le policier tué, à l'ordre fraternel de la police qui est un syndicat d'extrême-droite très influent. En tout on a recensé 29 violations des droits constitutionnels. Depuis, les témoins à charge ont révélé qu'ils avaient menti sous les pressions policières et les preuves de l'innocence de Mumia se sont accumulées mais rien n'y fait, la justice refuse de revenir sur sa décision et la demande d'un nouveau procès a toujours été écartée. Mumia qui ne cesse de clamer son innocence est enfermé en prison depuis 18 ans. Il y endure un semblant de vie en attendant la mort comme il le dit lui-même. Il continue tout de même à dénoncer l'état carcéral qu'est devenu le pays de la «liberté». Aujourd'hui, Mumia est dans la phase 2 du couloir de la mort, dans une cellule anti-suicide sous surveillance électronique permanente, lumière allumée 24 heures sur 24, dépouillé de tous ses effets personnels avec un droit de communication restreint à son avocat et à sa famille proche dans l'attente de son exécution par injection. Avant d'être isolé du reste du monde, Mumia a lancé un message à ceux qui le soutiennent. Je le cite : «la phase 2, c'est la phase 2 de la lutte, nous vaincrons». Il y a 140 ans, notre illustre citoyen Victor HUGO, ennemi juré de la peine de mort, demandait la grâce pour John BROWN malheureusement en vain. En 1927, des millions de personnes à travers le monde et à Besançon se battaient pour SACCO et VANZETTI. Innocents, ils furent exécutés, aujourd'hui ils sont réhabilités. Julius et Ethel ROSENBERG, eux ne le sont toujours pas. A quelques jours de Noël, à la veille de l'an 2000, je vous propose Monsieur le Maire, mes chers collègues de demander la vie sauve pour Mumia ABU-JAMAL, la révision de son procès avant sa libération et de vous prononcer sur le voeu suivant que je vous lis :

«Il y a 140 ans, notre concitoyen Victor HUGO demandait la grâce de John BROWN, condamné à mort.

Mumia ABU-JAMAL, journaliste noir américain, a été condamné à mort pour le meurtre d'un policier blanc.

Le Conseil Municipal de Besançon (Doubs - FRANCE) demande la révision de son procès et la vie sauve pour Mumia ABU-JAMAL».

Ce voeu sera adressé au Président Bill CLINTON, à l'Attorney Général qui est le Ministre de la Justice, à Nicole FONTAINE, Présidente du Parlement Européen et à l'Ambassadeur des Etats-Unis en France».

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ce voeu.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 1999.